

AVIS

Le Conseil Municipal de la Ville de PEZENAS se réunira au Foyer des Campagnes,

conformément à l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et à l'article 2 de la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

« MERCREDI 14 AVRIL 2021 A 18 HEURES »

ORDRE DU JOUR:

Affaires Générales

01- Appel à projet Pôle d'Echange Multimodal

Culture

02- Contrat de location du Théâtre de Verdure au Parc Sans Souci

Domaine et patrimoine

- 03- Avenant à l'acte de vente Etablissement Public Foncier d'Occitanie / Ville
- 04- Acte de vente Ville / Société d'Economie Mixte à Opération unique (SEMOP) Saint Christol

Finances

- 05- Vote des Budgets primitifs 2021 de la Commune et des services annexes intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2020
- 06- Attribution de subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de Pézenas pour l'année 2021
- 07- Vote des taux d'imposition
- 08- Autorisation de signature d'une convention entre la Commune de Pézenas et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée relative au remboursement de travaux engagés dans le cadre des compétences eaux pluviales et défense extérieure contre l'incendie au titre de l'exercice 2020
- 09- Demande de subvention pour la réfection de la rue Victor Hugo suite aux travaux d'eau potable et d'assainissement

Compte-rendu de décisions

Questions diverses

Le Maire,

Armand RIVIERE